

MAIRIE d'HELLIMER

Compte-rendu de l'élection du Maire et des adjoints

Conseil municipal du 25 mai 2020 à 20 heures

Le conseil municipal de HELLIMER, élu au complet le 15 mars dernier, s'est réuni lundi 25 mai à 20 heures dans la salle socio-culturelle afin d'élire le maire et ses adjoints.

M. YAHIAOUI Romuald a été réélu à son poste de 1^{er} magistrat de la commune.

2 adjoints vont le seconder dans sa tâche :

M. EGLOFF Patrick, 1^{er} adjoint (en charge des questions de sécurité urbaine et routière, des affaires sociales...) et Mme ZOLOTAREFF Céline, 2^{ème} adjointe (en charge des affaires scolaires, du foyer, des manifestations organisées par la commune et de l'embellissement du village...)

M. AUBERTIN Frédéric, Mme BECKER Martine, M. BONNABAUD Gilles, Mme BRUN Laëtitia, M. CARTIER Thierry, Mme DOLISY Karine, Mme HAVEN Barbara, M. HEN Gérard, Mme ISELER Isabelle, M. JORAND Christophe, M. JUNG Stéphane, M. MARTIN Bernard complètent cette équipe municipale.

Département de la Moselle

Arrondissement de Forbach

Commune de HELLIMER

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf mai deux mil vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald, Maire, dans la salle socio-culturelle 41, rue d'Insming pour délibérer afin de respecter les règles de distanciation sociale.

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	14
Procurations	0

Absents : BECKER Martine, excusée

Date de la convocation : 25/05/2020

Secrétaire de séance : HAVEN Barbara

Compte rendu général de la séance du 29 mai 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1) Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales pour la durée de son mandat

2) Fixe à compter du 25 mai 2020 et pour la durée du mandat le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints aux taux suivants :

- **Maire** : **40.3 %** de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027
- **1^{er} adjoint** : **10.7 %** de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027
- **2^{ème} adjoint** : **10.7 %** de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

3) Procède à l'élection de ses délégués communaux aux E.P.C.I., à l'unanimité,

Syndicat des Eaux de HELLIMER-FREMESTROFF (S.E.H.F.) :

Titulaires élus : YAHIAOUI Romuald et BECKER Martine

Syndicat forestier : Titulaires élus : HEN Gérard et JORAND Christophe

Syndicat Intercommunal gymnase du collège de l'Albe : ZOLOTAREFF Céline

4) Désigne ses correspondants de la manière suivante, à l'unanimité :

Correspondant défense et sécurité routière : Patrick EGLOFF

Correspondant protection civile : Barbara HAVEN

5) Procède à la mise en place de 9 commissions communales permanentes et fixe à 4 le nombre de conseiller membre par commission.

Le détail de tous les membres élus lors de ce conseil municipal est donné dans le tableau ci-dessous.

COMMISSIONS COMMUNALES - Délégués auprès des E.P.C.I.

Légende : P : Président

T : titulaire

S : suppléant

		Syndicat des Eaux (S.E.H.F.)	Syndicat Forestier St-Jean	Syndicat CES	Protection civile	Correspondant défense	Correspondant sécurité routière	Bâtiments communaux	VRD	Foyer socio-éducatif	Ouverture de plis	Ecoles	Finance Budget	Aide sociale	Vie associative	Embellissement du village
YAHIAOUI	Romuald	P						P	P		P	T	P			
EGLOFF	Patrick					T	T		T				T	P	T	
ZOLOTAREFF	Céline			T						P	T	P		T	P	P
AUBERTIN	Frédéric							T	T		S					
BECKER	Martine	T						T								
BONNABAUD	Gilles										S	T	T		T	
BRUN	Laëtitia									T		T		T		T
CARTIER	Thierry							T				T		T	T	
DOLISY	Karine									T				T		T
HAVEN	Barbara				T					T	S		T			T
HEN	Gérard		T					T	T		T					
ISELER	Isabelle									T	T				T	T
JORAND	Christophe		T										T			
JUNG	Stéphane															
MARTIN	Bernard							T	T					T		

5) Décide, à l'unanimité le recrutement direct de deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (au service des espaces verts et technique ; à l'école pour le nettoyage et la désinfection des salles de classes et du périscolaire) pour une durée hebdomadaire de services de 12/35^{ème}. La rémunération des agents sera calculée par référence au 3^{ème} échelon du grade d'adjoint technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Pour extrait conforme
le 05 juin 2020

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-neuf juin deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald, Maire dans la salle socio culturelle 41, rue d'Insming, pour respecter les règles de distanciation sociale

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	14
Procurations	1

Absent : Karine DOLISY, procuration à Barbara HAVEN

Date de la convocation : 15 juin 2020

Secrétaire de séance : HAVEN Barbara

Compte rendu général de la séance du 19 juin 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2020 à l'unanimité
- ✓ désigne M. Patrick EGLOFF, président de séance pour la présentation du compte administratif 2019 (COMMUNE) et approuve à l'unanimité des membres présents (14 voix pour dont 1 procuration) le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion 2019 établi par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	442 806.16	377 488.02
Investissement	174 015.52	304 780.46

Résultat de l'exercice 2019 : - 65 446.80 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 18 864.55 €

- ✓ approuve à l'unanimité des membres présents (14 voix pour dont 1 procuration) le compte administratif 2019 (LOTISSEMENT « Les Orchidées ») ainsi que le compte de gestion 2019 établi par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	41 394.12	41 394.12
Investissement	0.00	8 826.12

Résultat de l'exercice 2019 : - 8 826.12 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 : - 8 826.12 €

- ✓ Le compte administratif de l'exercice 2019 ayant été approuvé et faisant apparaître un excédent d'exploitation de 196 174.30 € ;
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Excédent d'exploitation constaté		196 174.30 €
Déficit d'investissement	001	177 309.75 €
Exécution du virement à la section d'investissement	1068	169 283.75 €
Affectation à l'excédent reporté	002	26 890.55 €
Restes à réaliser dépenses		81 640.00 €
Restes à réaliser recettes		89 666.00 €

- ✓ accepte la proposition du Maire de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2020
Taxe foncière bâti : 11.31 %
Taxe foncière non bâti : 34.20 %
- ✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M14-2020 du budget principal (COMMUNE) dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	416 158	416 158
Investissement	690 310	690 310

- ✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M14-2020 du budget LOTISSEMENT dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	238 930.00	238 930.00
Investissement	123 756.12	123 756.12

- ✓ décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2020 :

Amicale des pompiers	609.50 € à l'unanimité (frais d'assurance et d'abonnement à l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de la Moselle) (Mme HAVEN Barbara n'a pas pris part au vote)
ASH	1100 € (M. AUBERTIN, CARTIER, EGLOFF et Mme HAVEN n'ont pas pris part au vote) à 10 voix pour
Association Sport Culture Loisirs	150 € à l'unanimité
Club VTT	150 € à l'unanimité
Les Portes de la Mémoire « The gates of MEMORY »	150 € à l'unanimité
HELLIM'Anim	150 € à l'unanimité (Isabelle ISELER, Céline ZOLOTAREFF et Romuald YAHIAOUI n'ont pas pris part au vote)
Les P'tits HELLI-DIFF	150 € à 10 voix pour et 5 abstentions
Club canin	150 € à l'unanimité

aux autres organismes :

USEP	367 € à l'unanimité sur présentation d'un état des frais des transports organisés pour des manifestations scolaires
Conseil de Fabrique	100 12 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.
Sécurité civile	30 € à l'unanimité
Prévention routière	Pas de subvention à 9 voix pour et 5 abstentions

- suite au renouvellement de la municipalité, approuve à l'unanimité, la liste des contribuables présentée par le Maire pour la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) et soumise aux services fiscaux pour validation définitive, eu égard à l'article 1650-1 du code général des impôts.
- suite au renouvellement de la municipalité et à la demande du Président du Conseil Général, a procédé à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la nouvelle Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F.)

Sont élus par le Conseil Municipal trois propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis et deux propriétaires suppléants, à savoir :

- M. Antoine CLEMENT, IMHOFF Roland et M. Jérémie SCHMITT, membres titulaires ;
- M Rémi KOENIG premier suppléant et M. André POTIER second suppléant.

Sont également élus :

- M. JUNG Stéphane, conseiller municipal titulaire ;
- Mme BECKER Martine et M. MARTIN Bernard, conseillers suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Pour extrait conforme
le 26/06/2020

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix juillet deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald, Maire, dans le lieu habituel des séances, salle du conseil municipal

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	12
Procurations	1

Absents : JORAND Christophe, procuration à AUBERTIN Frédéric
DOLISY Karine, excusée
EGLOFF Patrick
(BONNABAUD Gilles arrivé à 20h20)

Date de la convocation : 07/07/2020

Secrétaire de séance : HAVEN Barbara

Compte rendu général de la séance du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2020 à l'unanimité.
- ✓ autorise le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur les parcelles cadastrées section 14 n°262, 247, 245 et 243 dans le cadre de l'installation d'une ligne électrique souterraine par ENEDIS pour le raccordement des parcelles du Lotissement « Les Orchidées », à l'unanimité.
- ✓ dans le cadre de l'identification exacte des parcelles du nouveau lotissement et de la délivrance des permis de construire, a décidé la dénomination « rue de Gaillard » pour les parcelles lot n°1 à n°4 et route de Leyviller pour la parcelle lot n°5 ayant un accès direct sur cette voie, la RD 629, à l'unanimité.
- ✓ accepte à l'unanimité le renouvellement pour une durée de douze années à compter du 01/09/2022 de la convention signée avec SFR et reprise par HIVORY selon les mêmes modalités ; le loyer étant fixé forfaitairement à 4373 €, versé annuellement, et indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction publié trimestriellement selon la nouvelle convention proposée par HIVORY.
- ✓ décide de ne pas libérer les retenues de garantie à l'entreprise HOERRMANN en raison de nombreuses réserves qui ont été précisées lors de la réception des travaux en date du 22/06/2016 pour le presbytère et la salle communale et du 17/11/2017 pour la réhabilitation de 2 logements qui n'ont pas été levées à ce jour et du mauvais fonctionnement de la chaudière au 32, rue Nationale qui a suscité de nombreuses interventions d'entreprises extérieures pour régler les dysfonctionnements.
suivant le relevé ci-dessous :

Etat des retenues de garantie
Marchés réhabilitation du presbytère en mairie et
rénovation de la salle communale et de logements

Entreprise	Situation marché	Réf pièces	Montant (€)
HOERRMANN	Réceptionné avec réserves le 22/06/2016 et le 17/11/2017	322681031	1 858.38
		322681131	140.48
		347761131	363.99
		347761231	204.72
		419370631	939.57
		440071231	1 361.14
	Pour le compte de la commune		4 868.28 €

ainsi que les pénalités de retard qui ont été appliquées pour un montant de 3450 € à l'entreprise DA COSTA lors du mandatement du solde du marché du lot n°4 Menuiseries extérieures « Réhabilitation du presbytère » et autorise la commune à émettre un titre de recette à l'article 7788 au profit de la commune pour un montant de 3450 €

- ✓ à 12 voix pour et 1 abstention, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation après en avoir rappelé les conditions d'assujettissement et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant seront à la charge de la collectivité.
- ✓ à 12 voix pour et 1 abstention de verser une prime exceptionnelle COVID-19 de 300 € aux agents ayant participé directement à la gestion de la crise en assurant le maintien des missions dans des conditions exceptionnelles (en présentiel ou en télétravail)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25 minutes .

Pour extrait conforme
le 17/07/2020

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald, Maire, dans le lieu habituel des séances, salle du conseil municipal

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	12
Procurations	3

Absents : HAVEN Barbara, procuration à MARTIN Bernard
HEN Gérard, procuration à YAHIAOUI Romuald
ISELER Isabelle, procuration à ZOLOTAREFF Céline

Date de la convocation : 21/09/2020

Secrétaire de séance : ZOLOTAREFF Céline

Compte rendu général de la séance du 25 septembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à l'unanimité.
- ✓ approuve les travaux forestiers pour l'année 2021 pour une recette brute estimée à 6 328 €
- ✓ accepte la proposition du centre de gestion d'adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire garantissant les risques statutaires dont les caractéristiques sont les suivantes

Assureur : ***AXA France Vie***

Courtier : ***Gras Savoye Berger Simon***

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- ***Agents affiliés à la CNRACL (tous les risques)***
avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4.83 %
- ***Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC (tous les risques)***
avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,61 %

Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

- ✓ accepte la revalorisation de la rémunération des agents contractuels au 5^{ème} échelon des grades d'adjoint technique et d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre, compte-tenu de leurs résultats professionnels et de leur ancienneté dans la collectivité

- ✓ autorise le Maire à recruter, pour la durée de son mandat, des agents contractuels pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible et précise que la rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer

- ✓ considérant la demande faite par l'office notarial PAX de Puttelange-aux-Lacs, en charge de la succession de M. REHEIS Joseph, à savoir si la commune serait intéressée par l'achat des biens suivants, soumis au Droit de Préemption Urbain suivant délibération n°24/2016 du 24/06/2016
 - parcelle cadastrée section 1 n° 335 d'une surface de 17,48 ares
 - maison 32, rue d'Insming avec terrain cadastré section 1 n° 333 d'une surface de 24,67 ares.
 et l'intérêt de la commune à acheter ces parcelles afin d'avoir une réserve foncière dans ce secteur.
 - accepte la proposition d'achat des parcelles, faite à la succession REHEIS, pour un montant de 50 000 € hors frais de notaire
 - autorise M. le Maire à signer les actes correspondants.

- ✓ compte-tenu de la décision précédente, accepte de modifier le budget principal comme suit :
 - Dépenses de fonctionnement**
 - Compte 023 : + 3 200 €
 - Recettes de fonctionnement**
 - Compte 73211 : + 1 981 € (revalorisation des attributions de compensation versées par la CASAS)
 - Compte 7788 : + 1 219 € (surcroît de recettes constatées par rapport au budget primitif sur la chasse prescrite et sinistre)
 - Dépenses d'investissement**
 - Compte 2313 opération n°151 - boulangerie : - 50 000 €
 - Compte 2115 opération n°152 – acquisition foncière : + 53 200 €
 - Recettes d'investissement**
 - Compte 021 : + 3 200 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

Pour extrait conforme
le 01/10/2020

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize novembre deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald, Maire, dans la salle socio-culturelle, 41, rue d'Insming

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	15
Procurations	0

Absent : NEANT

Date de la convocation : 05/11/2020

Secrétaire de séance : HAVEN Barbara

Compte rendu général de la séance du 13 novembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2020 à l'unanimité.

- ✓ **dans le cadre de l'aménagement foncier**

- approuve le **projet de modification des chemins** élaboré par la commission CCAF

concernant les **réserves foncières communales**

- demande que soient attribuées à la commune les parcelles proposées dans l'objectif de réaliser les divers équipements et aménagements.
 - décide, le cas échéant, que le complément nécessaire à l'apport communal sera prélevé sur le périmètre, dans la limite de 2% du territoire aménagé.
 - autorise M. le Maire à inscrire au budget les crédits nécessaires à l'acquisition éventuelle de ces parcelles.
 - décide que la commune **n'assurera pas la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes** décidés par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de HELLIMER.
- ✓ s'oppose au transfert de la compétence « **PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale** » à la communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie initialement prévu le 01/01/2021.

La CASAS nous ayant avisés par mail en date du 17/11/2020, que la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 01/04/2021, entraîne le report de la date du transfert de la compétence « PLU et document d'urbanisme » au 01/07/2021 (article 7 de la loi du 14/11/2020), la présente délibération n'est donc pas recevable, car les délibérations d'opposition au transfert de la compétence doivent être prises dans les 3 mois précédant celle du 01/04/2021 elle sera reprise ultérieurement

- ✓ autorise la cession du bien immobilier 5, rue d'Insming à M. Gérard FIOLET qui souhaite acquérir l'ensemble du bâtiment afin d'y implanter son activité de boulanger au prix de 40 000 € « acte en main » (les frais d'acte seront à la charge de la commune qui souhaite apporter son concours à l'implantation de ce genre de commerce
- ✓ dans le cadre de la gestion des carrières du personnel communal (agents titulaires), décide de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100 % pour les catégories B et C, après avis du comité technique paritaire
- ✓ à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe « C3 » à temps non complet soit 24/35^{ème} pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 17 décembre 2020 (M. JUNG Stéphane n'a pas pris part au vote)
- ✓ autorise le Maire à signer la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Mission Intérim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle qui permet d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.
- ✓ autorise le Maire à signer la convention RASED (suivi des élèves en difficulté dans les écoles) proposée par le SIVOS d'Insming fixant la répartition des frais de mise à disposition de matériel et d'équipements informatiques de la psychologue scolaire entre les communes utilisatrices de ce service ; à savoir pour HELLIMER une participation de 0.28 € par habitant.
- ✓ autorise le Maire à adhérer au groupement de commandes départemental Fus@é (qui a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements nécessaires : solutions interactives, classes mobiles, bureautiques...tout en bénéficiant de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle) initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.
- ✓ dans le cadre du projet de construction d'un préau-auvent à l'arrière du Foyer socioéducatif qui entre dans le cadre du dispositif de soutien de la Région et en vue d'améliorer l'utilisation du complexe pour associations, qui entre dans le cadre du dispositif de soutien de la Région, autorise le Maire à faire la demande de subvention et de valider le plan de financement ci-dessous :

Description des Dépenses		Plan de financement	
<u>Nature des Dépenses</u>	<u>Montant (€ HT)</u>	<u>Financeurs</u>	<u>Montant (€ HT)</u>
TRAVAUX DE GROS ŒUVRE – Génie Civil	31 354,96	Maître d'ouvrage :	26 899,18
STRUCTURE METALLIQUE	25 893,00	Région	20 174,39
ELECTRICITE	10 000,00	Etat DETR	20 174,39
Coût total du projet :	67 247,96	Coût total du projet :	67 247,96

- ✓ le vote de la subvention classe de neige 2021 est ajourné en raison du contexte sanitaire ne permettant pas d'envisager cette sortie en 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

Pour extrait conforme
le 20/11/2020

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald